

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Affaire suivie par :
Katia BINAUX

Division des personnels enseignants du
1^{er} degré public

Katia.binaux@ac-paris.fr

Tél : 01.44.62.41.93

Edith REILLIER

Chef du bureau de DE2

edith.reillier@ac-paris.fr

Tél : 01 44 62 42 12

Paris, le 1er septembre 2017

Le Directeur académique des services de
l'Éducation nationale,
chargé des écoles et des collèges
à

Mesdames et messieurs les enseignants

s/c des inspectrices, des inspecteurs de
l'éducation nationale (IEN) de
circonscription

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

Appel à candidature

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.scrbonne.fr

Objet : recrutement pour l'année scolaire 2017-2018 de conseiller pédagogique de circonscription intérimaire.

Deux postes de conseillers pédagogiques de circonscription restent vacants à l'issue du mouvement intra-départemental. Un poste de conseiller pédagogique de la circonscription 13 C et un poste de la circonscription ASH 1.

Les personnels intéressés par l'exercice, des fonctions de conseiller pédagogique prendront contact directement avec l'inspecteur de l'éducation nationale concerné. La personne retenue y sera affectée à l'année tout en restant titulaire du poste qu'elle a précédemment obtenu à titre définitif.

Sont invités à candidater :

- 1/ Les maîtres formateurs pour lesquels les commissions académiques 2017, 2016 et 2015 d'habilitation aux fonctions de conseiller pédagogique ont émis un avis favorable et qui n'ont pas obtenu de poste de conseiller pédagogique à l'issue du mouvement intra départemental 2017.
- 2/ Les maîtres formateurs qui souhaiteraient se présenter (voire se représenter) aux prochains entretiens d'habilitation aux fonctions de conseiller pédagogique.

- 3/ Les détenteurs du CAFIPEMF et/ou CAPA-SH.
- 4/ Les admissibles aux sessions 2015, 2016 ou 2017 du CAFIPEMF.
- 5/ Les personnels ayant déjà exercé par le passé les missions de conseiller pédagogique.

Il vous appartient de classer par ordre de priorité les postes qui vous intéressent et de transmettre ces préférences avant le mardi 12 septembre 2017 pour 12 heures à katia.binaux@ac-paris.fr et à ce.de@ac-paris.fr.



Antoine DESTRÉS